



Conseil portuaire du lundi 3 avril 2017 Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 avril à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,
Colette TALMON, Jean-Jacques MERIAUD représentant les associations.

Absents excusés :

Bernard BARBIER représentant les associations,
Jean-François GARENNE, Cyril MAURIN représentant les professionnels,
Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

- I. Quelques chiffres 2016
- II. Compte administratif 2016
- III. Budget 2017
- IV. Point sur les travaux
- V. Questions diverses

Avant d'aborder les sujets mentionnés à l'ordre du jour, Monsieur Biteau rappelle la mémoire de Monsieur Alvernhe, membre du conseil portuaire de 2006 à 2011, décédé courant février 2017. Chaque membre présent souligne sa gentillesse, son dévouement et sa compétence. Monsieur Massé demande qu'une minute de silence soit observée.

I. Quelques chiffres 2016

1. Contrats annuels au 1^{er} mars 2017 :

	Contrats annuels	Contrats annuels multicoques	Contrats suspendus	Total
< 6m / 2.30m	96		1	97
6m à 6.49m / 2.45m	129		2	131
6.5m à 6.99m / 2.60m	120		3	123
7m à 7.49m / 2.70m	67		3	70
7.5m à 7.99m / 2.80m	35		4	39
8m à 8.49m / 2.95m	44		2	46
8.5m à 8.99m / 3.10m	42		3	45
9m à 9.49m / 3.25m	23			23
9.5m à 9.99m / 3.40m	21	3	1	25
10m à 10.99m / 3.70m	38	2	2	42
11m à 11.99m / 4.00m	13	4		17
12m à 12.99m / 4.30m	7	1	1	9
13m à 13.99m / 4.60m	5			5
>14m / 4.90m	3	1		4
Total	643	11	22	676

2. Résiliations en 2016

Cat – 6m (A):	10	Cat 9m à 9.49m (H):	1
Cat 6m à 6.49m (B) :	5	Cat 9.50m à 9.99m (I):	2
Cat 6.50m à 6.99m (C):	9	Cat 10m à 10.99m (J):	3
Cat 7m à 7.49m (D):	1	Cat 11m à 11.99m (K):	3
Cat 7.50m à 7.99m (E):	3	Cat 12m à 12.99m (L):	/
Cat 8m à 8.49m (F):	1	Cat 13m à 13.99m (M):	/
Cat 8.50m à 8.99m (G):	1	Cat + 14m (N):	/

Total : 39 résiliations

3. Nombre d'inscriptions sur la liste d'attente au 31/12/2016

Cat – 6m :	24	Cat 9m à 9.99m :	15
Cat 6m à 6.99m :	135	Cat 10m à 10.99m :	21
Cat 7m à 7.99m :	66	Cat 11m à 13.99m :	31
Cat 8m à 8.99m :	38	Cat + 14m (ou cata.) :	2

Total : 332 inscriptions sur la liste d'attente

+ 25 inscriptions pour changement de navire ou de d'emplacement.

4. Bilan de la saison 2016

• Escalles

Nombre de séjours et de nuitées par mois :

	Nbre séjours 2016	Nbre séjours 2015	Nbre nuitées 2016	Nbre nuitées 2015
Janvier	4	4	4	11
Février	1	5	3	16
Mars	25	31	56	35
Avril	132	180	234	293
Mai	389	471	646	727
Juin	508	562	1027	1074
Juillet	934	789	1980	1671
Août	1049	954	2076	1923
Septembre	431	341	692	659
Octobre	163	127	260	192
Novembre	20	40	26	57
Décembre	7	9	13	25
Total	3663	3523	7017	6683

Soit, sur juillet/août, un total de 1983 séjours en 2016 et de 1743 séjours en 2015, soit une augmentation de 14 %.

Soit, sur juillet/août, un total de 4056 nuitées en 2016 et de 3594 nuitées en 2015, soit une augmentation de 13%.

Nombre de séjours et de nuitées par taille des navires :

	Nombre de séjours 2016	Nombre de séjours 2015	Nombre de nuitées 2016	Nombre de nuitées 2015
< 6m	135	127	327	383
6m à 7.99m	595	542	1089	949
8m à 9.99m	1262	1255	2368	2344
10m à 11.99m	1162	1144	2240	2108
12m à 13.99m	421	367	836	749
> 14m	88	88	157	150
Total	3663	3523	7017	6683

• Contrats Hebdo/Mensuels

Nombre de séjours par mois :

	Nombre séjours 2016	Nombre séjours 2015
Janvier	7	4
Février		
Mars	6	4
Avril	38	46
Mai	28	30
Juin	37	38
Juillet	86	83
Août	59	66
Septembre	34	31
Octobre	2	5
Novembre	3	2
Décembre	3	
Total	303	309

Nombre de séjours par taille de navires :

	Nombre de séjours 2016	Nombre de séjours 2015
< 6m	91	100
6m à 6.49m	52	53
6.50m à 6.99m	61	48
7m à 7.49m	12	12
7.50m à 7.99m	16	12
8m à 8.49m	7	16
8.50m à 8.99m	8	9
9m à 9.49m	1	7
9.50m à 9.99m	10	10
10m à 10.99m	12	17
11m à 11.99m	15	16
12m à 12.99m	11	6
13m à 13.99m	5	2
> 14m	2	1
Total	303	309

• Aire de carénage et parking à terre

Nombre de séjours et de nuitées par mois (date de début du séjour):

Mois (début du séjour)	Aire de carénage						Parking à terre	
	Nombre de séjours		Nombre de nuitées		Nombre de nuits gratuites		Nombre de séjours	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Janvier		2		93			32	34
Février	3	1	15	86	9	2	9	1
Mars	13	15	136	143	40	49	1	5
Avril	24	26	203	213	82	91	10	25
Mai	21	20	203	188	88	119	9	10
Juin	20	31	234	183	90	84	13	9
Juillet	20	16	206	213	60	69	12	14
Août	14	10	141	98	40	23	10	11
Septembre	7	9	92	126	16	12	5	9
Octobre	5	5	85	84	13	14	13	14
Novembre	3	5	67	75	7	16	2	3
Décembre	3		63	4	5	4	3	1
TOTAL	133	140	1445	1506	450	483	119	136

• Cale de mise à l'eau

	2016	2015	
Cale	279	219	→ + 27 %
Cale VNM	82	92	→ - 11 %
Cale 5 passages	203	202	→
Cale 5 passages VNM	11	31	→ - 64 %
Cale Année	10	13	→ - 23 %
Cale Année Prof.	4	3	

II. III. Compte administratif 2016 et budget 2017

1. Section fonctionnement

RECETTES	2016		2017
	Budget	Réalisé	Budget
70. Produits des services, domaine et ventes diverses	1 231 299.19	1 264 939.11	1 245 185.91
706. Prestations de services	6 000.00	6 302.00	5 940.91
7083. Locations diverses	1 225 000.00	1 258 258.00	1 238 945.00
7087. Remboursement de frais	299.19	379.11	300.00
75. Autres produits de gestion courante	6 000.00	7 289.81	7 000.00
77. Produits exceptionnels	3 400.00	7 686.61	
78. Reprises sur amortissements, dépréc. et provisions	75 000.00	75 000.00	
013. Atténuations de charges	10 600.00	12 834.95	6 000.00
002. Excédent de fonctionnement reporté	59 064.90	59 064.90	4 365.94
Total recettes réelles	1 385 364.09	1 426 815.38	1 262 551.85
042. Op. d'ordre de transfert entre sections	5 503.15	5 503.15	5 748.15
Total recette d'ordre	5 503.15	5 503.15	5 748.15
Total recettes de fonctionnement	1 390 867.24	1 432 318.53	1 268 300.00

DEPENSES	2016		2017
	Budget	Réalisé	Budget
011. Charges à caractère général	567 880.10	517 254.23	364 229.57
60. Achats et variation de stocks	81 298.00	60 046.20	75 389.57
61. Services extérieurs	366 006.10	349 864.43	171 670.00
62. Autres services extérieurs	14 169.00	12 212.42	14 170.00
63. Impôts, taxes et versements assimilés	106 407.00	95 131.18	103 000.00
012. Charges de personnel et frais assimilés	201 205.00	199 907.30	210 760.00
62. Autres services extérieurs			
63. Impôts, taxes et versements assimilés	2 055.00	2 000.28	2 210.00
64. Charges de personnel	199 150.00	197 907.02	208 550.00
65. Autres charges de gestion courante	30 500.00	28 320.36	30 500.00
66. Charges financières	250 318.99	250 246.20	235 382.31
67. Charges exceptionnelles			
68. Dotations aux amortissements, dépréc. et provisions			85 000.00
Total dépenses réelles	1 049 904.09	995 728.09	925 871.88
042. Op. d'ordre de transfert entre sections	340 963.15	340 962.53	342 428.12
Total dépenses d'ordre	340 963.15	340 962.53	342 428.12
Total dépenses de fonctionnement	1 390 867.24	1 336 690.62	1 268 300.00

- Les modules commerciaux nécessitent d'être repeints.

Monsieur Charlet signale donc qu'il est nécessaire de prévoir ces travaux sur le budget 2017.

Coût de la peinture pour la totalité des modules : environ 60 000 € HT (montant prévu sur la ligne 61 des dépenses de fonctionnement).

Ce chantier débutera après la saison estivale.

- Un montant de 85 000 € est provisionné en vue du prochain dragage (ligne 68).

2. Section investissement

RECETTES	2016		2017
	Budget	Réalisé	Budget
001. Excédent d'investissement reporté			2 627.35
10. Dotations, fonds divers et réserves	71 730.05	71 730.05	91 261.97
13. Subventions d'investissement reçues	2 450.00	2 450.00	
16. Emprunts et dettes assimilés	2 400.00	2 435.97	
Total recettes réelles hors opérations	76 580.05	76 616.02	93 889.32
040. Op. d'ordre de transfert entre sections	268 180.15	268 179.53	269 645.12
040. Op. d'ordre de transfert entre sections (frais d'émission d'emprunts)	72 783.00	72 783.00	72 783.00
041. Opérations patrimoniales (groupements de collectivités)	13 163.78		13 163.78
041. Opérations patrimoniales (autres dettes)	13 163.78		13 163.78
Total recettes d'ordre	367 290.71	340 962.53	368 755.68
Total recettes hors opérations	443 870.76	417 578.55	462 645.00

DEPENSES	2016		2017
	Budget	Réalisé	Budget
001. Déficit d'investissement reporté	31 547.29	31 547.29	
16. Emprunts et dettes assimilés	353 907.65	351 317.18	375 140.00
1641. Emprunts en euros	349 014.89	349 014.89	372 500.00
165. Dépôts et cautionnements reçus	2 400.00	2 302.29	
1687. Autres dettes	2 492.76		2 640.00
21. Immobilisations corporelles	26 585.11	26 583.58	55 429.29
2125. Terrains bâtis	525.00	525.00	
2135. Inst. gén., agencements, aménagements des constructions	2 169.11	2 167.58	15 500.00
2153. Inst. à caractère spécifique	365.00	365.00	9 000.00
2154. Matériel industriel			
2181. Inst.géné., agencement et aménagements divers	23 526.00	23 526.00	30 929.29
Total dépenses réelles hors opérations	412 040.05	409 448.05	430 569.29
040. Op. d'ordre de transfert entre sections	5 503.15	5 503.15	5 748.15
041. Opérations patrimoniales	26 327.56		26 327.56
Total dépenses d'ordre	31 830.71	5 503.15	32 075.71
Total dépenses hors opérations	443 870.76	414 951.20	462 645.00

- Monsieur Charlet signale la mise en place d'un escalier, à l'école de voile (YCO), pour les personnes à mobilité réduite, permettant d'accéder à la salle située à l'étage.

Coût des travaux : 15 500€ HT (ligne 2135)

Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 40%.

- Le remplacement du dernier ponton de la panne B est à prévoir ainsi que les flotteurs sur l'avant dernier ponton.

Monsieur Charlet annonce également l'achat de 2 catways de 10m qui remplaceront 2 catways de 9m sur la panne K.

Coût de l'opération : 19 100€ HT (achats prévus ligne 2181).

- Les 2 tableaux électriques ont été changés sur l'aire de carénage.

Coût de l'opération : 1 700€ HT (achat prévu ligne 2153)

3. Résultat 2016 et affectation des résultats 2017

	Dépenses	Recettes	Résultat
FONCTIONNEMENT			
Résultat 2016	1 336 690.62 €	1 373 253.63 €	36 563.01€
Report 2015		59 064.90 €	59 064.90 €
Résultat cumulé	1 336 690.62 €	1 432 318.53 €	95 627.91 €
INVESTISSEMENT			
Résultat 2016	383 403.91 €	417 578.55 €	34 174.64 €
Report 2015	31 547.29 €		- 31 547 29 €
Résultat cumulé	414 951.20 €	417 578.55 €	2 627.35 €
Reste à réaliser			

Afin de couvrir le remboursement des emprunts et prévoir des investissements, il est nécessaire d'affecter 91 261.97 € de la section fonctionnement à la section investissement.

Excédent d'investissement reporté	2 627.35 €
Affectation de la section de fonctionnement à la section d'investissement	91 261.97 €
Excédent de fonctionnement reporté	4 365.94 €

Monsieur Massé précise que le remboursement de capital des emprunts est trop important par rapport au montant des amortissements.

Il se propose d'étudier avec les banques un réaménagement des prêts; l'équilibre budgétaire des dix années à venir s'annonçant délicat.

IV. Point sur les travaux

1- Dragage

Le dragage s'est terminé le 6 janvier 2017.

Un relevé bathymétrique, effectué par le Conseil Général (au mois de février 2016), évaluait un volume de 29 678m³ de sédiments à retirer.

Le volume prévu, lors de la consultation des entreprises, avait été estimé à 33 000m³.

Le relevé bathymétrique final fait apparaître un volume dragué de 37 033m³, soit 4 033m³ supplémentaires retirés.

Il a été convenu entre la société et la municipalité que ce volume serait facturé 4,26€ HT/m³.

Marché initial	246 940,00 € HT
Supplément	17 180,58 € HT
Montant total	264 120,58 € HT

Le chantier s'est bien passé mis à part quelques incidents, qui ont tous été pris en charge par la société MARC SA.

Le plus important est l'arrachage de câbles électriques de la station carburant par le cutter de la drague (le 3 novembre 2016).

Une première expertise a eu lieu en janvier, une seconde en février 2017.

Le début des travaux a commencé semaine 12 (du 20 au 24 mars), pour une réouverture de la station prévue semaine 15 (du 10 au 14 avril).

Monsieur Charlet souligne le bon travail de l'entreprise MARC SA et son excellente collaboration avec la capitainerie.

2- Transfert de sable

Six entreprises ont été contactées afin d'extraire 15 000 m³ de sable au minimum, 20 000 m³ au maximum et les transporter sur la plage Boulevard de l'Océan.

Cinq d'entre elles ont répondu.

MPTP	BRICE TP	MUTP	POSTEAU	TREZENCE TP
45 000 € HT	44 250 € HT	33 000 € HT	35 620 € HT	4350 € HT

La société MUTP a donc été retenue.

Le chantier s'est déroulé du 26 février 2017 au 3 mars 2017.

La quantité totale extraite est 17 424 m³ pour un montant de 38 322.80€ HT.

Monsieur Charlet signale qu'une subvention devrait être reversée par le Conseil Départemental sur le budget du port, dont le montant serait égal à 50% des frais portant sur le transfert et le régalaage du sable.

Le dossier est en cours.

3- Rénovation de catways

Les agents du port ont rénové, durant l'hiver 2016/2017, une vingtaine de catways.

4- Achat de bancs

5 bancs ont été achetés : 3 ont été installés au bout de la jetée et 2 au niveau de l'embarcadère (dont 1 en remplacement d'un banc cassé).

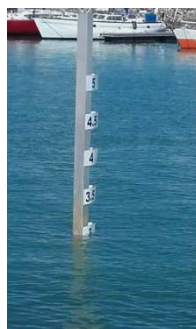
Coût : 150€ HT / pièce

5- Perche verte

Monsieur Charlet annonce que la perche verte à l'entrée du chenal a disparu cet hiver. Une nouvelle a donc été mise en place, recouverte de panneaux réfléchissants.

6- Hauteur d'eau à l'entrée du port

Pour une meilleure visibilité, l'échelle de hauteur a été changée avec une numérotation beaucoup plus grosse.



7- Anneaux de quai et bites d'amarrage

Monsieur Charlet souhaiterait la mise en place de bites d'amarrage, ou d'anneaux de quai, au niveau de l'esplanade du port.

En effet, ceux-ci faciliteraient l'amarrage des navires lors d'événements occasionnels comme la visite du « Corentin » le 26 octobre dernier, ou celle de « La Loupiote » prévue du 7 au 12 juillet 2017.

La Loupiote (voilier Spectacle) explore le milieu nautique comme espace de diffusion artistique.

Il navigue à la rencontre du public en présentant à son bord des créations originales mêlant cirque, danse et théâtre.

Et lors de ses escales, il sème des petites graines d'humour et de poésie.



8- Environnement

a. Lors du dernier conseil portuaire, Monsieur Meriaud avait proposé à la capitainerie de fournir aux différentes associations un récapitulatif des bonnes actions à mettre en place au niveau de la déchetterie portuaire et l'aire de carénage, afin d'informer et de sensibiliser leurs adhérents.

Un petit guide a donc été réalisé. Celui-ci sera donc diffusé auprès des associations, des chantiers, des plaisanciers occupant provisoirement l'aire de carénage, par mail aux titulaires d'un emplacement annuel.

b. Monsieur Mouclier signale que le port de Saint-Denis va travailler en partenariat avec IODDE (Ile d'Oléron Développement Durable Environnement), et adhérer à Echo-Gestes.

Cette campagne a pour objectif de promouvoir, auprès des usagers de la mer, les gestes pratiques et écologiques pour préserver la zone littorale.

Les modes d'action seront :

- Rencontres avec des professionnels,
- Formation des agents portuaires,
- Participation à des événementiels.

9- Station carburant

Lors du conseil portuaire du 1^{er} avril 2016, Monsieur Meriaud avait réitéré sa demande concernant la possibilité de changer le Sans Plomb 95 par du Sans Plomb 98.

Après consultation auprès des professionnels du nautisme et des membres du conseil portuaire, ce changement a été validé, puisque le SP98 est recommandé pour de nombreux moteurs.

Avant la réouverture de la station carburant, le reste du SP95 a été pompé et donc remplacé par du SP98.

V. Questions diverses

1- Monsieur Charlet propose, comme les années passées, à ceux qui n'utilisent pas leur navire pendant une partie de la saison estivale de le sortir et que celui-ci soit stocké sur le parking à terre, dans la mesure du possible, ou chez un professionnel, ou sur un emplacement de leur choix.

L'ensemble des membres du conseil portuaire est favorable à cette proposition.

Le titulaire de l'emplacement recevra une contribution forfaitaire de 200€ en compensation des frais de manutention, de transport et de stockage du navire, et bien sûr la rétrocession pour la location de la place libérée.

Pour que ces mouvements trouvent un équilibre financier et l'assurance d'un gain (modéré) pour le port, il est nécessaire que les navires soient sortis 2 mois consécutifs entre juin et septembre, 6 semaines étant suffisantes en juillet/août.

2- L'occupation des mouillages diminue progressivement d'année en année.

En 2015, seuls 46 corps-morts sur 84 ont été occupés, 42 sur 84 en 2016 (dont certains seulement pour une courte, voire très courte durée).

Occupation des postes :

	2015	2016
Les Alises	19/33	16/33
Les Huttes A	14/14	17/24
Les Huttes B	9/12	6/12
Soubregeon	4/15	3/15
Total	46/84	42/84

La redevance 2017, versée à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), calculée en fonction du nombre de corps-morts, s'élève à 6552€ (soit 78€/corps-mort).

A ce montant s'ajoutent les frais occasionnés pour le rééquipement de chaque poste (bouées, chaînes, manilles...).

Il paraît alors judicieux de réduire ce nombre de corps-morts, puisqu'il semble illusoire d'espérer un regain d'intérêt pour ce type d'amarrage.

Monsieur Charlet précise qu'il a donc été décidé de supprimer 10 corps-morts aux Huttes, 15 aux Alises, et 11 à Soubregeon.

Un remboursement de la redevance 2017 devrait intervenir sur 36 corps-morts.

3- Monsieur Charlet annonce que sur les 3 corps-morts d'attente, mouillés à quelques centaines de mètres de notre port, une bouée a disparu en 2014, et une autre en 2015.

Ces postes d'amarrage d'attente sont intéressants pour les plaisanciers, et ils sont nombreux à regretter qu'il n'y en ait plus qu'un.

Une demande a donc été faite, auprès du responsable du Service Mer et Littoral fin mars, afin que le corps-mort existant soit vérifié et que les 2 autres soient remis en service.

Le dossier est en cours.

4- Monsieur Charlet fait part de 4 demandes :

- un plaisancier, qui occupe depuis des années un corps-mort au mouillage des Huttes, demande la mise en place d'un chenal d'accès entre les 2 zones de mouillage, permettant aux kite-surfeurs d'évoluer sereinement.

En effet, l'an passé, son mat a été cassé malencontreusement par l'un d'entre eux.

Après concertation auprès des membres du conseil portuaire, il a été convenu qu'un couloir serait trop dangereux car cette zone est moins profonde et plutôt rocheuse.

Cependant, il est convenu d'installer un panneau sur le site qui précisera quelques principes comme l'interdiction de traverser les mouillages.

De plus, Monsieur Charlet précise que la suppression de 10 postes d'amarrage rendra les 2 zones plus faciles à contourner.

- un plaisancier qui a libéré sa place au port en saison, pour occuper une place au mouillage des Huttes pour la même période, demande à bénéficier de la contribution forfaitaire de 200 euros, attribuée en compensation des frais de manutention, transport et stockage.

Les membres du conseil portuaire considèrent que dans le cas présent, il n'y a pas eu sortie de bateau, donc de manutention. La contribution forfaitaire ne peut donc pas s'appliquer (d'autres bateaux libérant leur place en saison pourraient aussi revendiquer cet avantage). Seule donc la rétrocession s'applique (en fonction de l'occupation de la place libérée).

- un plaisancier ayant eu des dommages à son bateau, durant le dragage, a été obligé de sortir son navire du 29/12/2016 au 22/02/2017 pour expertises et réparations.

Il demande alors une indemnisation pour cette même période, calculée au prorata du tarif annuel. Les membres du conseil portuaire considèrent qu'il ne revient pas au port de dédommager cette perte de jouissance mais éventuellement à la compagnie d'assurances qui a pris en charge les dommages du navire. Ils donnent donc un avis défavorable.

- Monsieur Biteau fait remarquer que la section Longe Côte de l'Association des Sports Dyonisiens a eu l'autorisation d'utiliser les sanitaires du port durant la période hivernale, du 15/10 au 15/04.

Considérant que cette utilisation est gratuite, il ne remet pas en cause son bien-fondé mais souhaite que les bénéficiaires soient sensibilisés et incités, en compensation de cet avantage, à faire un don même modique à la Société Nationale de Sauvetage en Mer qui met en permanence une boîte à cet effet à la Capitainerie.

5- Monsieur Biteau demande un point sur le personnel saisonnier.

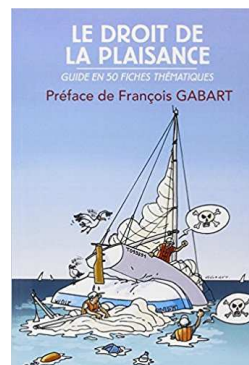
Les postes suivants seront pourvus :

- un agent administratif du 01/04 au 30/09,
- un agent technique du 01/04 au 30/09,
- 2 agents techniques du 01/07 au 31/08.

6- Monsieur Biteau encourage chaque plaisancier à lire

« Le droit de la Plaisance » -

Guide de 50 fiches thématiques.



La séance est levée à 17h10.